Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230403-BC2023-050-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature de l'acte modificatif n°1 aux marchés n°2019/31 relatifs aux travaux de création du réseau d'assainissement sur la commune d'Ecluzelles
Lot n°1 : Travaux pour la création de l'assainissement collectif en domaine public
Lot n°3 : Création des branchements assainissement sur le réseau ramifié sous pression en domaine privé

N°BC2023-050

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	21
Nombre de pouvoirs	0
Votants	21
Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle BONHOMME	

L'an 2023, le 03 avril à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,
Le marché n°2019/31-01 relatif aux travaux de création du réseau d'assainissement sur la commune d'ECLUZELLES – Lot n°1 : Travaux pour la création de l'assainissement collectif en domaine public, a été attribué à la société EHTP le 16 décembre 2019 pour un montant estimatif de 929 700,00 € HT, décomposé comme suit :
- Marché de base : 839 930,50 € HT ;
- « Extension rue de Lavrilette » : 29 056,00 € HT ;
- « Extension rue Jean Moulin Nord » : 21 394,00 € HT ;
- « Extension première habitation rue de l'Etang » : 13 855,00 € HT ;
- « Extension carrefour de plein air » : 25 464,50 € HT.

L'acte modificatif n°1 au marché n°2019/31-01 - « Travaux pour la création de l'assainissement collectif en domaine public » - a pour objet l'ajustement des quantités réalisées et la suppression d'une prestation non-réalisée. En effet, les travaux d'extension carrefour de plein air qui concernaient le raccordement des toilettes public du parking n'ont pas été réalisés car ceux-ci n'étaient plus nécessaires.

L'acte modificatif entraîne une moins-value de 25 464,50 € HT, soit une diminution de 2,74% par rapport au montant initial du marché, portant le montant total du marché à 904 235,50 € HT.

Le marché n°2019/31-03 relatif aux travaux de création du réseau d'assainissement sur la commune d'ECLUZELLES – Lot n°3 : Création des branchements assainissement sur le réseau ramifié sous pression en domaine privé, a été attribué au groupement composé des sociétés ADA RESEAUX (mandataire) et SARC (co-traitant), le 16 décembre 2019 pour un montant estimatif de 676 345,00 € HT décomposé comme suit :
- Marché de base : 579 618,00 € HT ;
- « Extension rue de Lavrilette » : 33 563,00 € HT ;
- « Extension rue Jean Moulin Nord » : 13 910,00 € HT ;
- « Extension première habitation rue de l'Etang » : 11 869,00 € HT ;
- « Extension carrefour de plein air » : 37 385,00 € HT.

L'acte modificatif n°1 au marché n°2019/31-03 : « Création des branchements assainissement sur le réseau ramifié sous pression en domaine privé » a pour objet :
- de modifier la répartition par co-traitant, la société SARC n'étant finalement pas intervenue ;
- d'acter le changement de siège social et de RIB de la société ADA RESEAUX ;
- d'acter la suppression des travaux non réalisés à savoir : l'extension rue de Lavrilette et l'extension du carrefour de plein air »
- de modifier le nombre de branchements réalisés (seules 43 ont été réalisés contre 56 prévus) ;
- d'ajuster les quantités au regard de celles réellement mises en œuvre.

L'acte modificatif entraîne une moins-value de 215 877,00 € HT, soit une diminution de 31,92 % par rapport au montant initial du marché, portant le montant total du marché à 460 468,00 € HT.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 27 mars 2023 a émis un avis favorable à la conclusion de ces actes modificatifs.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,
VU le code de la commande publique et notamment ses articles R. 2194-1 et suivants,
VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services passés selon une procédure formalisée
VU la délibération du Bureau communautaire du 8 juillet 2019 attribuant le lot n°1 du marché n°2019/31 relatif aux travaux de création du réseau d'assainissement sur le commune d'Ecluzelles à la société EHTP et le lot n°1 du marché n°2019/31 relatif à la création du réseau d'assainissement sur la commune d'Ecluzelles au groupement composé des sociétés ADA RESEAUX (mandataire) et SARC (co-traitant),
VU le procès-verbal de la CAO réunie le 27 février 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte modificatif n°1 au marché n°2019/31-01 relatif aux travaux de création du réseau d'assainissement sur la commune d'ECLUZELLES – Lot n°1 : Travaux pour la création de l'assainissement collectif en domaine public, conclu avec la société EHTP ;
ARTICLE 2 : APPROUVE l'acte modificatif n°1 au marché n°2019/31-03 relatif aux travaux de création du réseau d'assainissement sur la commune d'ECLUZELLES – Lot n°3 : Création des branchements assainissement sur le réseau ramifié sous pression en domaine privé, conclu avec le groupement composé des sociétés ADA RESEAUX (mandataire) et SARC (co-traitant) ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer lesdits actes modificatifs.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 14/04/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/04/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Emmanuelle BONHOMME
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.